

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 273-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.344

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 28.11.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



### Plus de lumière dans le brouillard de la psychiatrie interjurassienne

Lors de la session d'automne 2019, le Conseil-exécutif a dû admettre que le transfert de la psychiatrie de Bellelay à Moutier engendrerait des coûts d'investissement importants et inconnus. En plus, rien n'est défini par rapport au partage des frais d'investissement et des frais de fonctionnement entre les cantons et les institutions concernés.

L'incertitude totale semble régner par rapport à la valorisation des investissements importants consentis par le canton de Berne lors de l'autonomisation de l'hôpital psychiatrique de Bellelay. Le risque est donc imminent que le canton de Berne et l'HJB devront porter une charge surdimensionnée pour ce projet.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est chargé de garantir qu'avant de prendre toute décision de transfert :

1. les coûts précis d'investissement à consentir soient connus ;

2. la répartition des frais de fonctionnement non couverts par la LAMal entre l'HJB et l'Hôpital du Jura (HJU) soit définie ;
3. une comparaison financière soit développée entre le projet actuel et une collaboration avec un partenaire privé.

#### Développement :

L'Hôpital du Jura bernois (HJB) et l'Hôpital du Jura (HJU) ont communiqué leur volonté commune de créer une psychiatrie interjurassienne à Moutier. Cette nouvelle institution devrait se créer en remplacement du site HJB à Bellelay.

Dans la communication des institutions hospitalières, les aspects économiques et financiers ont été traités de manière très discrète. C'est pourquoi j'ai soumis une question lors de la session d'automne. La réponse du Conseil-exécutif n'était pas apte à clarifier la situation. Le gouvernement bernois a dû admettre que rien n'était connu sur les coûts d'investissements et la répartition des coûts entre les cantons et les hôpitaux concernés.

Développer une offre psychiatrique durable à Moutier ne va pas être facile. Dans le cadre de l'autonomisation des anciens Services psychiatriques du Jura bernois – Bienne – Seeland (SPJBB), le Grand Conseil du canton de Berne a dû allouer en juin 2016 un crédit de 23,9 millions de francs pour la capitalisation de la nouvelle institution. Pourtant, l'HJB a toujours des difficultés importantes à assurer un développement financier sain. Il semble donc important qu'avant toute décision de transfert, un business plan solide puisse être disponible.

Motivation de l'urgence : Des études sont déjà en cours, le déménagement de la psychiatrie est prévu assez rapidement.

#### Destinataire

- Grand Conseil